

dans lequel ils sont tombés auprès de plusieurs, et les progrès alarmants que les erreurs libérales et catholico-libérales ont faits, en ces dernières années, dans ce pays dont la foi a toujours été si avantageusement connue. C'est ce que constate la guerre sourde déclarée à l'Eglise, à ses ministres, à ses institutions depuis quelques années, par des hommes qui se disent encore ses enfants et qui ne craignent pas de l'attaquer dans ses droits et privilèges les plus sacrés, jusque dans la liberté de la prédication, l'administration des sacrements et celle des paroisses, et de traduire devant les tribunaux civils et devant l'opinion publique ses prêtres et même ses évêques, pour des actes relevant exclusivement de l'autorité religieuse.

Nous devons donc vous rappeler brièvement vos devoirs sur ce point si important de la doctrine et de la discipline de l'Eglise.

L'Eglise est une société complète et parfaite, qui a ses tribunaux régulièrement constitués pour rendre à ses enfants la justice, à laquelle ils peuvent avoir droit. C'est là que ceux de ses enfants qui ont à se plaindre de quelques-uns de ses ministres doivent s'adresser, et non ailleurs. C'est ce que J.-C. prescrit dans l'Evangile : " Si votre frère a péché contre vous (à plus forte raison votre Père en Dieu) dites-le à l'Eglise." (Math. c. 18, v. 17).

Aussi l'Eglise couvre de sa haute protection